



Infos spécifiques pour les compétiteurs

6.1 – Obligations opposables à tous concurrents :

Pour être autorisé à participer à une compétition, chaque compétiteur est tenu :

- D'être à jour de sa licence, de son Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la nage en eau vive en compétition et datant de moins de trois ans au jour de la compétition ou d'une identité fédérale.
- D'être du niveau de pratique ou sportif requis le cas échéant et tel que précisé dans le règlement spécifique de la compétition.
- De pouvoir prouver son identité.
- De respecter les règlements fédéraux, notamment en ce qui concerne les règles de sécurité et de conformité des matériels.
- De se soumettre aux éventuels contrôles anti-dopage.
- De connaître et respecter le règlement sportif NEV.
- De suivre toute recommandation faite par le Directeur de course.
- De ne s'adresser au jury de compétition que par l'intermédiaire de leur chef d'équipe.
- De présenter, pour les mineurs :
 - Une autorisation parentale de participation à la compétition NEV
 - Une autorisation parentale pour tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors de contrôle antidopage.

En matière de contrôle antidopage, il existe des dispositions spécifiques : si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé.